



**DM N° 2022 / 18**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**DECISION DU MAIRE**

**RELATIVE AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE PORTANT SUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL GREENLAND AU LAC**

**Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,**

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association Symphony Productions à Canohés, souhaite organiser un événement musical, dénommé : Greenland Festival au lac de PALAU-DEL-VIDRE, il convient d'établir le contrat de prestation de service correspondant,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de procéder à la signature du contrat de prestation de service avec l'association Symphony Productions, 21 Rue des Immortelles, 66 280 CANOHES, pour l'organisation de Greenland Festival au Lac de PALAU-DEL-VIDRE, les 21, 22 et 23 juillet 2023, dont le prix du service est fixé à 48 000 € TTC,

**Article 2** : qu'en compensation le prestataire reversera à la Commune un pourcentage fixé à 15 % sur les partenaires qui s'engageront financièrement avec le prestataire,

**Article 3** : dit que l'aire de loisirs du Lac Sant Marti est mise à disposition gratuitement par la Commune au prestataire.

**Article 4** : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner d'acte.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Céret.

Fait à Palau-del-Vidre, le 26 Septembre 2022

Le Maire,

**Bruno GALAN**

